

BUREAUX : RUE NAIN.

ABONNEMENTS :
BOUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RECLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez les bureaux du journal, rue Nain, 1 ; Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée ; A Paris, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier, 4, rue de la Bourse, 8 ; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 45, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 46, 5 03, 6 03, 8 13, 10 22, 11 31, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 6 50, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 45, 5 45, 7 55, 10 05, 11 15, Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 53, 8 03, 9 41, 11 28, 12 17, 1 47, 3 33, 5 02, 6 06, 7 28, 9 24, 11 02, Mouscron à Lille, 6 43, 7 53, 9 31, 11 18, 12 05, 3 21, 4 50, 5 57, 7 10, 9 10

Table with 2 columns: Bond type (e.g., 3 0/0, 4 1/2), Date (DU 21 JUIN, DU 23 JUIN), and Price/Value.

ROUBAIX, 23 JUIN 1873

L'IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Lorsqu'il fut question de mettre un impôt sur les matières premières, afin d'arriver à faire face aux nombreuses charges que la guerre nous avait léguées, un certain nombre de manufacturiers, pour détourner l'orage qui menaçait de fondre sur eux, proposèrent au gouvernement d'établir à la place un impôt sur le chiffre d'affaires. Ce dérivatif n'eut alors aucun succès, et les matières premières furent frappées d'un droit dont elles étaient exonérées depuis les traités de commerce faits par l'Empire en 1861.

Dans tous les cas, prétendre déterminer, grosso modo, un chiffre moyen de bénéfices pour telle ou telle industrie, ou tel ou tel commerce, nous paraît singulièrement arbitraire. Le bénéfice est chose de sa nature essentiellement variable, tant qu'il n'est pas réalisé, et il échappe à une évaluation quelconque, pouvant servir de base certaine à la répartition d'un impôt aussi difficile à établir que celui dont nous nous occupons. Il ne faut pas que nous tombions de Charybde en Scylla et qu'on abandonne l'impôt sur les matières premières, si contraire aux vrais principes commerciaux pour se jeter à corps perdu dans un autre excès qui ne serait pas moins funeste à l'industrie et au commerce, ces deux grandes sources d'alimentation de la fortune publique.

loi. Cependant ces détaillants réalisent dans un commerce relativement restreint des bénéfices très-élevés et par le fait seul de l'absence de toute comptabilité, ils se trouvent dans une situation des plus favorables pour s'exonérer presque entièrement de l'impôt nouveau.

Ainsi donc, ceux qui se seront conformés aux prescriptions du Code de commerce seront frappés rigoureusement par la mesure fiscale qui atteindra leur chiffre d'affaires jusque dans ses dernières limites, tandis que ceux qui ne les ont jamais observées feront des déclarations peu élevées, échappant à tout contrôle efficace, et paieront un droit dérisoire.

On parle que des catégories seront établies, afin que chaque genre d'industrie ou de commerce ne soit taxé que selon l'importance de bénéfice habituel qu'il réalise. Mais s'il en était ainsi, ce serait un impôt sur le revenu déguisé et bien plus inique que celui-ci, car on le percevrait, non plus sur le bénéfice réellement acquis et constaté, mais sur l'importance des affaires qui, plus elles s'étendent et s'élevaient, plus elles élargissent le champ des risques et des pertes.

Dans tous les cas, prétendre déterminer, grosso modo, un chiffre moyen de bénéfices pour telle ou telle industrie, ou tel ou tel commerce, nous paraît singulièrement arbitraire. Le bénéfice est chose de sa nature essentiellement variable, tant qu'il n'est pas réalisé, et il échappe à une évaluation quelconque, pouvant servir de base certaine à la répartition d'un impôt aussi difficile à établir que celui dont nous nous occupons. Il ne faut pas que nous tombions de Charybde en Scylla et qu'on abandonne l'impôt sur les matières premières, si contraire aux vrais principes commerciaux pour se jeter à corps perdu dans un autre excès qui ne serait pas moins funeste à l'industrie et au commerce, ces deux grandes sources d'alimentation de la fortune publique.

Nous adjurons donc nos législateurs d'examiner bien sérieusement cet impôt sur le chiffre d'affaires qu'on songerait, paraît-il, à ressusciter et à soumettre à leur discussion.

Non-seulement il serait inquisitorial et vexatoire, mais encore il deviendrait une véritable prime à l'irrégularité dans les écritures et à l'absence complète de livres chez les commerçants qui peuvent s'en passer sans nuire à leurs opérations quotidiennes.

Ce sont là de graves écueils à éviter, et si le budget ne pouvait parvenir à s'équilibrer qu'à l'aide de telles lois fiscales, notre système financier se verrait à jamais condamné, autant par les contribuables français que par les nations étrangères.

On écrit de Versailles, 22 juin. La séance de la commission de décentralisation a duré, hier, autant que celle de l'Assemblée. Elle est des plus importantes. Le ministre de l'intérieur, M. Beulé, s'était rendu devant la commission pour faire

connaître l'avis du gouvernement sur les articles déjà élaborés par la commission. Il a déclaré que le gouvernement accepte la disposition reculant à 25 ans l'âge de l'électorat.

Il voudrait étendre à deux ans la durée de l'inscription sur un des rôles des contributions ou des protestations en nature exigée de ceux qui n'ont point satisfait à la loi sur le recrutement dans la commune qu'ils habitent.

Il a demandé d'admettre comme électeurs après le même délai les fils résidant chez leurs auteurs et tuteurs. Enfin il a parlé de l'iniquité qu'inspirent au gouvernement les principes nouveaux qui admettent la multiplicité du vote pour le même électeur inscrit au rôle des contributions dans plusieurs communes et le double vote pour les électeurs mariés ou veufs avec enfants.

Le gouvernement, a-t-il ajouté, pense qu'il serait opportun de distraire de la loi municipale la partie relative à l'électorat. Il y a des raisons de circonstances et d'urgence pour en faire un projet distinct dont l'Assemblée pourrait être saisie avant sa prorogation. On pourrait ainsi dresser les listes électorales pendant les vacances et, à sa rentrée, l'Assemblée serait saisie des autres parties de la loi relative aux maires et à leurs attributions.

M. Beulé s'étant retiré après avoir présenté ces observations, la commission a décidé de maintenir l'art. 3 qui admet l'inscription sur les listes électorales après un an d'inscription au rôle des contributions, repoussant ainsi la proposition du gouvernement de porter ce délai à deux ans.

Elle a également maintenu ses décisions sur la multiplicité du vote des électeurs inscrits au rôle des contributions dans plusieurs communes et sur le double vote des électeurs mariés et veufs avec enfants.

Enfin, elle a décidé qu'elle n'entendait point scinder le projet d'organisation municipale, mais bien en faire l'objet d'une seule loi.

Nous empruntons au journal l'Assemblée nationale l'article suivant :

La coalition des partisans de M. Thiers, des fractions de la gauche et des radicaux survit à la chute de l'ex-président et ne cesse de provoquer les divisions dans le sein de la majorité conservatrice. La coalition révolutionnaire comprend bien qu'elle ne peut ressaisir le pouvoir qu'à l'aide du jeu pratiqué par M. Thiers, en revenant de Bordeaux à Versailles.

La tactique des adversaires de la majorité lui indique clairement ses devoirs et son rôle : c'est de rester unie. Le pacte de Bordeaux était basé sur cette union, qui avait pour but de réparer les malheurs produits par l'invasion étrangère. M. Thiers, allié à l'invasion radicale, a violé et rompu le pacte de Bordeaux, et nous touchons à de nouvelles et d'horribles catastrophes, si la majorité ne s'était pas reconstituée pour enlever le pouvoir à M. Thiers. Le pacte du 24 mai a eu pour but de réparer les malheurs produits par l'invasion radicale avec la complicité de M. Thiers.

Il faut, à tout prix, que le pacte du 24 mai soit respecté et par tous les membres du gouvernement et par toutes les fractions de la majorité. Les questions qui peuvent susciter des dissidences doivent donc être écartées avec soin. Voilà pourquoi nous regardons comme très inopportunes toutes tentatives qui chercheraient à modifier la situation actuelle par des expédients dont l'inévitable résultat serait de diviser et d'affaiblir la majorité, à la grande joie de ses ennemis. Gardons-nous bien de nous prêter

à ce jeu dangereux. Le pays, loin d'y gagner de la stabilité, serait livré à la démagogie dont nous a préservés le pacte du 24 mai.

Plusieurs journaux ont mis en avant un projet de proclamation de la République, avec une prolongation de pouvoirs, accordée au maréchal de Mac-Mahon. Nous croyons savoir que l'illustre maréchal ne reconnaît nullement la nécessité de cette prolongation et ne la désire pas, ce qui prouve tout à la fois son noble désintéressement et sa haute intelligence de la mission qui lui a été confiée. Il a été porté à la tête du gouvernement par l'union de la majorité : il ne fera rien qui puisse la diviser.

Or, c'est ce qui arriverait si on tentait de faire voter la République à titre définitif. Nous savons bien qu'elle ne vivra pas plus longtemps que celle de 1848, baptisée aussi comme définitive ; mais c'est précisément cette fatale expérience qui doit servir de leçon à la représentation nationale qui siège aujourd'hui à Versailles. Instituer la République, c'est ouvrir de nouveau la porte à la démagogie et lui livrer les prochaines élections générales.

Ni le gouvernement, ni la majorité ne veulent commettre cette faute. La majorité et le gouvernement ont le devoir impérieux de rester inébranlablement unis pour résister à la campagne que M. Thiers, les fractions de la gauche et le radicalisme se préparent à engager pour les élections générales.

BULLETTIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Congrès international

A l'Exposition universelle de Vienne pour l'étude de la question de l'unification des systèmes divers de numérotage des fils.

PROPOSITIONS

Le comité préparatoire, formé en vertu de l'article 4 du statut du 10 juillet 1872, propose au Congrès les résolutions suivantes :

1° Les systèmes de numérotage des fils actuellement employés gênent et entravent les transactions. Les fils sont un élément important du trafic international, et leur marché se développe avec chaque nouveau traité de commerce, avec chaque nouvelle voie ferrée ou télégraphique, avec chaque nouvelle exposition universelle.

Des efforts doivent donc être faits pour se débarrasser de ces entraves, et le moment actuel paraît d'autant mieux choisi pour agir dans ce sens, qu'un grand pays producteur, possédant une population de 70 millions d'habitants, vient de renoncer à son système de poids et mesures, pour se rallier au système métrique.

Il paraît fort possible, à la condition de tenir compte des différences de nature des diverses matières textiles, et de choisir des unités de longueur et de poids convenables, d'adopter un principe unique pour le numérotage des fils de toutes matières ;

2° Le principe commun du numérotage à recommander est le suivant : Le numéro sera donné par le nombre de mètres que comprend un poids donné, tel que un gramme, un décagr., un hectogr., ou un kilogr.

La manière dont les fils sont facturés dans le commerce étant indépendante du système de numérotage, et certaines nécessités pratiques devant être prises en considération, les différentes espèces de fils seront, ainsi que cela s'est pratiqué jusqu'à ce jour, vendues dans le commerce, les unes au poids les autres à la longueur ;

4° Il a lieu de recommander comme développement de la circonférence des :

(a) Pour les fils de lin et de jute, 2 1/2 mètres ;

(b) Pour les fils de coton, de soie et de laine peignée et cardée, 1 1/4 mètre ;

5° Les changements aux appareils de dévidage, nécessités par l'adoption d'une nouvelle méthode de numérotage, sont des moins importants ; ils consistent dans le remplacement des romaines et de la lanterne des dévidoirs. Les frais et les dérangements sont absolument insignifiants, lorsqu'on les compare aux avantages considérables que procurera l'adoption de la nouvelle méthode ;

6° Pour faire entrer dans la pratique les résolutions du Congrès, il faut utiliser par la voie de la presse, l'aide et les efforts des Sociétés Industrielles, des Bourses de marchandises, des Chambres de commerce et autres corporations similaires, au besoin même employer les prescriptions légales. Le meilleur moyen de propagation serait toutefois l'entente libre et spontanée des filateurs. Il sera constitué un comité international permanent, composé d'au moins sept membres pris soit dans le sein du Congrès, soit même en dehors de ses membres. Ce comité se réunira à partir de l'année 1874, au moins une fois par an, pour constater les résultats obtenus et décider les mesures à prendre pour arriver à réaliser de nouveaux progrès.

Exposé des systèmes de numérotage des fils les plus employés aujourd'hui.

I. FILS DE COTON.

1. Anglais (employé dans la plus grande partie de l'Europe, dans l'Amérique du Nord, etc.) Le numéro égale le nombre d'écheveaux de 840 yards contenus dans une livre anglaise. La vente se fait par livres anglaises. Circonférence du dévidoir, 1 1/2 yard.

2. Français (employé en France). Le numéro égale le nombre de fois mille mètres que contient le demi-kilogramme. La vente se fait au kilogramme. Circonférence du dévidoir, 1 mètre 42,857 (70 tours pour 100 mètres).

III. FILS DE LAINE PEIGNÉE.

3. Allemand (employé en Allemagne, en Autriche et partiellement en France.) Le numéro égale le nombre d'écheveaux de 840 yards que contient l'ancienne livre commerciale de Berlin. La vente se fait par paquets de 10 livres de Berlin. Circonférence du dévidoir 1 1/2 yard.

4. Français (ancien système), employé presque uniquement en France, ainsi qu'en Belgique, dans la Suisse française, en Italie et en Espagne). Le numéro égale le nombre d'écheveaux de 720 mètres que contient le 1/2 kilogr. La vente se fait par paquet de 5 kilogr. Circonférence du dévidoir 1,44 mètre.

5. Français (officiel, n'est presque pas employé). Le numéro égale le nombre de fois mille mètres que contient un kilogr.

6. Anglais (employé en Angleterre, et pour la filature des trames, sur le continent). Le numéro égale le nombre d'écheveaux de 560 yards que contient une livre anglaise. Circonférence du dévidoir 11 1/2 et 2 yards.

IV. FILS DE LAINE CARDÉE.

7. Viennois (employé dans presque toute l'Autriche). Le numéro égale le nombre d'écheveaux de 1,760 aunes de Vienne que contient une livre de Vienne. La vente se fait par livre de Vienne. Circonférence du dévidoir, 2 aunes de Vienne.

8. Bohémien (employé seulement dans une partie de la Bohême). Le numéro égale le nombre d'écheveaux de 800 aunes de Leipzig que contient une livre anglaise. La vente se fait par livre anglaise. Circonférence du dévidoir, 2 aunes de Leipzig.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 24 JUIN 1873

— 19 — LE

BAPTÊME DU SANG

PREMIÈRE PARTIE XI — (Suite)

Mais, s'il y avait de la joie pour tous les convives, ce n'était pas la même joie pour tous. Si, d'un côté, on entendait de gros éclats de rires, de l'autre, la causerie était réservée et discrète. Marthe faisait peu de bruit ; plusieurs fois, cependant, on l'avait vue sourire. Il eût été difficile de savoir ce que M. de Kergor lui disait, car il lui parlait assez bas ; mais ses discours devaient être bien attachants, car la belle jeune fille paraissait l'écouter avec une attention marquée ; de temps en temps, elle penchait légèrement de son côté, comme pour mieux l'entendre, sa tête intelligente et fine. Parfois aussi, mais plus rarement, elle relevait sur lui tout à coup ses grands yeux bruns, un peu étonnés, au fond desquels il y avait je ne sais quoi d'extrêmement doux, et aussi d'un peu sauvage, qui donnait envie de les apprivoiser.

XII

Marthe entra ce soir-là dans une phase nouvelle d'existence. Elle pénétrait dans un monde inconnu ; mais elle était plus charmée que surprise de s'y voir.

Douée d'une distinction naturelle incontestable, par un de ces caprices de nature qu'il serait aussi impossible de nier qu'il est difficile de les expliquer, cette fille de paysan avait des airs de princesse. Personne n'ose semblait moins qu'elle faite pour la vie à laquelle le hasard l'avait condamnée. Elle ne connaissait que les gens d'éducation modeste et de naissance vulgaire, au milieu desquels elle végétait ; mais elle soupçonnait qu'il devait y avoir autre chose au monde.

Seulement, cet « autre chose » elle ne l'avait encore jamais rencontré. Elle crut le trouver tout à coup, du moment où elle vit le vicomte de Kergor, en qui s'incarnait pour elle ce type idéal auquel rêvent tant de jeunes filles.

Le cousin du marquis de Vimeuse appartenait à une riche et noble famille de Bretagne. Spirituel, élégant, d'une figure qui prévenait en sa faveur, il avait tout ce qu'il faut pour séduire et captiver la jeune imagination d'une créature à la fois exaltée et naïve. Personne ne parlait mieux : il possédait des tournures de phrase qui n'étaient qu'à lui, et une façon de dire originale qui surprenait et qui plaisait. Il avait aussi vis-à-vis des

hommes une qualité qui lui assurait des succès près d'elles ; il partageait leurs sentiments, leurs goûts, leurs instincts. Il ne se contentait pas de les aimer ; il se complaisait dans cet amour, il en faisait sa vie.

On eût pu refaire à son usage le mot charmant de saint Augustin et dire qu'il aimait à aimer. Mais la réserve forcée de l'existence du marin, l'absence habituelle de toute distraction où son cœur put prendre part, l'éloignement de tout élément féminin dans sa vie, pendant de longs intervalles, l'austérité, parfois si morne, des longues traversées, tout cela contrariait singulièrement le penchant de sa nature.

La beauté très-réelle et en même temps très-originale et très-piquante de Marthe — une fleur des champs, mais à laquelle ne manquait ni l'éclat ni le parfum, — n'en produisit qu'un effet plus puissant sur son imagination exaltée, et sur ses sens embrasés. Pour cette simple paysanne, qui ne s'était jamais vue à pareille fête, il fit plus de frais qu'il n'en avait jamais fait pour personne.

Marthe, jeune, innocente, ignorante de tout, fut entraînée, éblouie, fascinée. — Pouvait-elle ne pas l'être ? — Elle perdit, en quelques instants, le sentiment des réalités un peu étroites dans le cercle desquelles la destinée avait jusqu'à l'enfermé sa vie.

Elle oublia ce qui était, pour rêver à ce qui n'était point. Il lui poussa des

ails, qui l'emportèrent dans un autre monde, — un monde pour lequel le hasard de sa naissance ne l'avait pas faite, et qu'elle ne devait apercevoir qu'à travers la poésie et le danger d'un mirage fatal.

Si, au milieu de ces aspirations enchanteresses, quelque chose pouvait encore la rappeler au sentiment de la réalité, c'était la présence de Jollivet à cette fête.

Mais les regards furieux qu'il lui jetait de temps en temps, en se penchant vers elle, à travers la table, ne faisaient que l'exciter davantage à fuir le monde où il était, et à se précipiter plus avant dans celui où il n'était pas — où il était bien certain qu'il n'entrerait jamais, lui !

Il est des instants où vraiment tout semble conspirer pour nous perdre. S'il n'y avait eu chez Tournebut que des hommes, le souper aurait pu se prolonger jusqu'au lendemain matin, sans exciter la moindre réclamation. On ne vieillit pas à table. Mais il y avait aussi des femmes... Quand elles n'eurent plus faim, celles-ci commencèrent à battre sur le sol des mesures impatientes, en regardant le violoneux, venu là, non sans intention, et qui se prêtait à sa place d'un air d'importance en prédisant consciencieusement au plaisir qu'il allait donner aux autres par celui qu'il s'accordait à lui-même. C'était un vrai musicien : il aimait encore mieux son verre que son instrument, et personne n'ex-

cellait comme lui à boire quand il n'avait plus soif.

Il lui fallut bien toutefois, et quoique à regret, céder aux supplications de la partie féminine et jeune de l'assemblée, et surtout à l'ordre exprès de Clémence, qui, en sa qualité de fille de la maison, parlait en maîtresse et voulait être obéie.

On n'osa point enlever les tables par respect pour les buveurs, qui ne paraissaient pas à despoisés à quitter de sitôt la partie ; mais on eut vite fait de les repousser jusqu'au mur, et de rouler dans un coin de la pièce un petit tonneau, véritable estrade improvisée, sur laquelle on hissa, malgré lui, le musicien trébuchant.

Les quadrilles, les valse et les polkas — car la polka pénètre aujourd'hui jusqu'au fond de nos campagnes trop civilisées — se succédèrent avec une infatigable animation. Le marquis avait ouvert le bal avec Clémence ; M. de Kergor lui fit vis-à-vis en dansant avec Marthe. Les deux jeunes filles se montrèrent pleines de grâce envers les deux cousins, docilement reconnaissantes de l'honneur que ces messieurs voulaient bien leur faire. Marthe surtout était véritablement radieuse. Le bonheur est le fard des femmes : il allait si bien à celle-ci qu'il la rendait plus belle encore. Il la transfigurait. Il faisait d'elle une autre elle-même. Qui ne l'avait pas vue ce soir-là, ne l'avait jamais vue. Les châtelines eurent le tact de coin-